PRÉFET
DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Préfet
Service des sécurités
Bureau interministériel de
Protection civile

Affaire suivie par : Didier ROCHE
Tel. : 04.75.66.50.25
Fax : 04.75.64.61.83
pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 novembre dernier vous m'interrogez sur les conditions de tenue, en date du 20 décembre prochain, de l'assemblée générale de l'association Société de tir de Chomérac que vous présidez.

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, ne permet pas à ce jour de vous autoriser à tenir cette réunion.

Comme l'a annoncé le Président de la République, si les objectifs sanitaires sont atteints, il pourra être mis fin au confinement à partir du 15 décembre.

Cependant, les règles de ce déconfinement ne sont pas encore arrêtées et je ne peux vous garantir que les réunions d'assemblées générales d'associations d'usagers de plus de 10 personnes pourront se tenir avant la fin de l'année voire avant fin janvier, date évoquée par le Président de la République pour un nouvel allègement sanitaire.

Toutefois, afin de rassurer vos adhérents, je vous confirme que les dirigeants associatifs sont prolongés dans l'exercice de leur mandat jusqu'à ce que les réunions soient à nouveau autorisées.

Privas, le 27 novembre 2020

Pour le préfet,
Le Directeur des Services du Cabinet

Christophe DEBEYER

Didier FLOCH
Les Jardins B3
4 Allée des Tilleuls
07 800 Beauchastel